

Fiche d'information sur le produit d'assurance

L'assurance est fournie par Trackdayinsurance.com / Indigo Underwriters Danmark ApS, une agence de souscription réglementée par l'Autorité danoise de surveillance financière sous le numéro CVR 39793679.



Assurance pour les excursions sur piste

Ce document est une synthèse de la couverture d'assurance et des restrictions prévues par la police. Il n'est pas personnalisé en fonction de vos choix individuels et ne fournit pas une représentation complète de toutes les clauses de votre police. Veuillez vous référer à la documentation de votre police, y compris l'annexe, pour obtenir tous les détails de votre couverture et les termes et conditions.

En quoi consiste ce type d'assurance ?

Cette assurance couvre les dommages accidentels causés à votre véhicule lors d'une journée sur piste hors compétition.



Que couvre l'assurance ?

- ✓ Assurance d'un ou de plusieurs jours (max. 10) pour des véhicules jusqu'à 150 000 €.
- ✓ Possibilité de modifier les dates et/ou les circuits à l'avance (moyennant des frais supplémentaires).
- ✓ Dommages causés par un accident à votre voiture (que vous soyez responsable ou non) lors d'une journée sur piste hors compétition.
- ✓ Couverture des dommages causés par un incendie à la suite d'un accident.
- ✓ Couverture de tous les circuits européens et britanniques.
- ✓ Dommages au circuit de course/barrières (si cette option est souscrite).



Que ne couvre pas l'assurance ?

- ✗ Toute responsabilité de tiers.
- ✗ Dommages internes causés par une défaillance mécanique du moteur, de la boîte de vitesses ou de la transmission, sauf dans les cas suivants:
- ✗ Les dommages résultent d'un impact direct et évident couvert par la présente assurance.
- ✗ Les dommages esthétiques ou les dommages causés par le franchissement de bordures de trottoir.
- ✗ Les dommages causés directement par le déploiement des airbags, sauf s'ils sont ajoutés en tant que garantie.
- ✗ Conduite de compétition, y compris les courses et les épreuves chronométrées.
- ✗ Utilisation sur la route ou dans un lieu public conformément au Code de la route.



La garantie fait-elle l'objet de restrictions ?

- ! Les frais de main-d'œuvre sont plafonnés à 120 € par heure, mais ce montant peut être revu à la hausse sur demande expresse.
- ! La couverture se limite aux dommages causés sur la piste désignée, mais ne s'étend pas aux dommages causés dans des lieux tels que les stands ou le paddock.
- ! La couverture ne peut excéder la valeur marchande de votre véhicule ou la valeur déclarée dans votre police d'assurance si la valeur marchande est supérieure.
- ! La couverture au titre de la présente police cesse dès qu'une indemnité a été versée.



Quels sont les pays où la couverture est assurée ?

- ✓ Tous les circuits européens et britanniques.



Quelles sont mes obligations ?

- Vous devez répondre avec diligence aux questions posées en veillant à ce que les informations fournies soient exactes et complètes.
- Vous devez vérifier que les informations contenues dans la fiche sont exactes et qu'elles correspondent aux rubriques de garantie que vous avez demandées.
- Vous devez nous informer de toute inexactitude dans les informations contenues dans l'annexe ou de toute modification de ces informations.
- Vous devez prendre des précautions raisonnables pour éviter toute perte ou tout dommage corporel.
- Vous devez nous informer de tout sinistre dans les plus brefs délais et vous conformer à la procédure de règlement des sinistres prévue dans la police



Quand et comment dois-je payer ?

Le paiement peut être effectué soit par le biais de votre compte en ligne où votre devis sera sauvegardé, soit par téléphone.



Quand la couverture commence-t-elle et quand prend-elle fin ?

Votre police est valable pour le nombre de jours spécifié dans votre police d'assurance. Elle expirera après votre dernier jour ou 365 jours après l'achat, le premier des deux prévalant.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Si vous souhaitez annuler l'assurance et que celle-ci n'a pas encore pris effet, vous aurez droit au remboursement intégral de la prime payée. Par ailleurs, si vous souhaitez annuler l'assurance et que celle-ci a déjà pris effet, vous aurez droit à un remboursement calculé selon notre barème d'annulation.

Vous pouvez résilier en appelant +33 0 (805) 22 06 11 (du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, le week-end de 9 h à 15 h), en consultant notre site web, en envoyant un courriel à l'adresse info@trackdayinsurance.com ou en nous écrivant.